

Alexandra CIGNACO

Ville de La Valette du Var

Document généré le mardi 22 mai 2018 à 13:58**Avis d'attribution n°1**

| Diffusion Internet | Version | Transmis | Publication | Visites | Retraits | Dépôts |
|--------------------|-----------|----------|-------------|---------|----------|--------|
| web + alerte | Intégrale | 22/05/18 | 22/05/18 | | | |

| Diffusion Presse | Version | Transmis | Publication | Etat | Identifiant | N° Annonce |
|------------------|---------|----------|-------------|------|-------------|---------------|
| BOAMP | MAPA | | | | | |

Service : DST**Classification CPV :**Principale : **45331110** - Travaux d'installation de chaudières**MARCHE SANS SUITE****COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR**

M. Le Maire
Place Général de Gaulle
83160 La Valette du Var
Tél : 04 94 61 90 90 - Fax : 04 94 61 90 66



Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FIOUL ET MISE CONFORMITE DE LA CHAUFFERIE ESPACE CULTUREL P. BEL.
- Lot 1 : Chaufferie
- Lot 2 : Rénovation de la cuve de stockage de fioul
- Lot n° 3 : Désamiantage

Référence acheteur MAPA2017-38**Nature du marché** Travaux**Procédure** Procédure adaptée**Code CPV principal** **45331110** - Travaux d'installation de chaudières

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
40 % : Prix

Procédures de recours Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon
5 rue Racine
BP 40510 - 83041 Toulon - Cedex 9
Tél : 0494427930 - Fax : 0494427989
greffe.ta-toulon@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Lot 1 : Chaufferie

CE LOT A ÉTÉ DÉCLARÉ SANS SUITE

Lot 2 : Rénovation de la cuve de stockage de fioul

CE LOT A ÉTÉ DÉCLARÉ SANS SUITE

Lot 3 : Désamiantage

CE LOT A ÉTÉ DÉCLARÉ SANS SUITE

Renseignements complémentaires

Conformément à l'article 98 du décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics, le Pouvoir Adjudicateur déclare sans suite la procédure concernant le marché cité en objet répartis en 3 lots, motivée par la disparition pure et simple du besoin

Le Pouvoir Adjudicateur a agi, en l'espèce, selon une démarche claire et cohérente conformément à la doctrine des marchés publics.

Envoi le 22/05/18 à la publication

Marches-Publics.info V9.7